

Chapitre 4

Accords de libre-échange régionaux et bilatéraux et autres initiatives

Cet accord est le premier que le Canada a conclu avec des pays européens, et le premier à être signé par le Canada depuis plus de six ans. Il va donner un nouvel élan à nos relations commerciales avec les pays membres de l'AELE, notamment en élargissant l'accès du Canada à ces importants marchés européens. Les avantages directs qui en découlent pour le Canada tiennent principalement à la suppression des droits de douane sur tous les produits non agricoles et à l'élimination ou la réduction des droits sur certains produits agricoles. L'accord permettra également aux entreprises canadiennes d'accéder aux chaînes de valeur de l'Union européenne.

Pérou

La conclusion des négociations de libre-échange avec le Pérou a été annoncée par le ministre Emerson en marge du Forum économique mondial à Davos, le 26 janvier 2008. Elles avaient débuté en juin 2007.

En vertu de cet accord, le Pérou accordera un accès élargi à ses marchés en faveur d'un éventail de produits agricoles canadiens ainsi que de produits non agricoles comme les produits du papier, les machines et l'équipement. L'accord renferme également des dispositions sur les échanges de services qui présentent de l'intérêt pour le Canada, y compris dans le secteur minier, l'énergie et les services professionnels. En outre, l'ALE conférera aux investissements canadiens au Pérou une stabilité, une transparence et une protection accrue, créant ainsi un environnement plus accueillant pour le stock de plus en plus important d'investissements canadiens dans ce pays.

Des dispositions relatives à l'environnement, à la biodiversité et à la responsabilité sociale des entreprises figurent dans un accord sur l'environnement qui accompagne l'ALE. Un accord de coopération dans le domaine du travail, assorti de dispositions régissant son application et de pénalités afférentes, a également été négocié. Cet accord détaillé établit un nouveau modèle pour ce qui a trait aux dispositions relatives au travail dans les ALE canadiens. Après l'examen juridique des textes négociés, l'ALE sera signé par les parties, puis sera soumis aux instances législatives en vue de sa ratification.

Colombie

Les négociations avec la Colombie, lancées en juin 2007, se poursuivent. Le Canada reste déterminé à conclure un accord avec ce pays dans les meilleurs délais.

Un certain nombre de concurrents du Canada ont déjà conclu des accords de libre-échange (ALE) avec la Colombie. Un ALE entre ces deux pays permettrait d'assurer l'égalité des chances sur une vaste gamme de produits et de services canadiens ainsi que de garantir l'investissement du Canada. Il est possible de réaliser des gains dans divers secteurs, notamment dans ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'exploitation minière, des machines et du matériel ainsi que des services financiers et professionnels. En plus d'offrir de nouveaux débouchés aux entreprises canadiennes, un ALE encouragerait une coopération accrue entre les deux pays, laquelle aiderait la Colombie à exploiter au maximum les occasions d'affaires et les bénéfices qui découleront de l'accord.